

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 627

présenté par

M. Reiss

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Compléter l'alinéa 10 par la phrase suivante :

« Notre système éducatif doit se préoccuper de l'insertion professionnelle de nos jeunes. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La question de l'insertion professionnelle mérite une attention particulière de la part de notre système éducatif.